

Règlement Intérieur – Porterie Handball – 2021-2022

1- PREAMBULE

Le règlement intérieur que vous allez découvrir a pour objectifs de :

- Permettre à chaque licencié(e) ou bénévole de connaître le fonctionnement du club
- Mettre en avant et développer un esprit citoyen chez les licenciés

2- LA VIE DU CLUB

2.1 L'équipe dirigeante

Elle est composée d'un Bureau Directeur et d'un Conseil d'Administration.

Le bureau directeur : le président, le (s) vice-président (s) le secrétaire et le trésorier

Le responsable technique du club (salarié) gère et encadre les entraîneurs avec l'aval du vice-président sportif.

Le Conseil d'Administration : 15 membres élus à des postes comme responsable de championnat, responsable bar, responsable arbitrage, etc.

Le bureau directeur se réunit régulièrement pour faire le point sur le fonctionnement du club. Le bureau directeur fait des propositions qui seront discutées et votées lors du Conseil d'Administration (4 C.A. par an)

Dès lors qu'une place est vacante au sein de l'équipe dirigeante du club, tout volontaire peut y prétendre sous réserve d'acceptation par le Bureau Directeur et d'un vote lors d'un conseil d'administration

L'Assemblée Générale du Club aura lieu chaque fin de saison (courant juin).

Votre présence est nécessaire en tant que licencié (e), parents ou bénévoles.

Le bilan technique et financier du club est exposé ainsi que les futurs projets

2.2 Le Championnat

Les dates des matchs sont fixées par le Comité Départemental (C.D.). Toutes les équipes sont inscrites en championnat sauf l'Ecole de Hand et Les Loisirs (tournois ou matchs amicaux). En général, il y a match tous les week-ends, le samedi ou le dimanche (le matin ou l'après-midi pour les jeunes et le soir pour les seniors). La présence des enfants est impérative (sauf en cas de force majeure). Il faut alors prévenir l'entraîneur le plus rapidement possible.

2.3 Les loisirs

Pour les personnes ne désirant pas jouer en Championnat, la catégorie Loisirs est là pour favoriser la découverte du handball dans un esprit de

convivialité et dans les principes de la section. Pour les jeunes de 18 à 20 ans, la catégorie Loisirs doit être envisagée comme un tremplin pour accéder au Championnat.

2.3 Le Handensemble

Une équipe de hand adapté a été créée en septembre 2014. Elle s'adresse à des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

2.4 Les tournois et manifestations

Des tournois et manifestations sont organisés tout au long de l'année. Nous convions les parents et les joueurs à y participer ainsi qu'aux rencontres sportives qui leur sont réservées.

D'autres clubs du département ou hors du département nous invitent aussi à leurs propres tournois. Nous tenons à y participer afin de nous faire connaître et reconnaître.

Les tournois et les manifestations sont des moments privilégiés, festifs, où nous pouvons mieux nous connaître, montrer une image dynamique du club et développer la cohésion d'une équipe

2.6 Les réunions d'information

Une réunion d'information du club a lieu en début de saison. Elle a pour but de présenter l'équipe dirigeante, les entraîneurs, les équipes et les bénévoles qui participent à la vie du club. Elle présente aussi le déroulement de la saison avec toutes les dates importantes des manifestations.

Chaque entraîneur peut proposer une réunion à ses joueurs et leurs parents pour leur exposer le mode de fonctionnement de l'équipe : transports, lavage des maillots, permanences bar

Votre présence à ces réunions est indispensable pour la pratique de votre sport

2.7 Ventes

Seul le club est autorisé à organiser des ventes collectives (articles de sport, tee-shirts, ...). Le paiement est fait exclusivement à l'ordre du PORTERIE HANDBALL

3- LES PARENTS

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent des entraîneurs que pendant la durée de leur activité sportive. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser votre enfant.

Prévenez l'entraîneur en cas d'absence ponctuelle ou durable de votre enfant. N'oubliez pas de venir le récupérer en fin de séance.

Nous vous demandons de :

- Répondre favorablement aux invitations faites par l'entraîneur de votre enfant
- Respecter tous les joueurs, les autres parents, l'arbitre, les encadrants, ...

Les parents doivent participer à la vie du club : venir voir jouer son enfant, tenir le bar s'il est inscrit, être partie prenante dans l'organisation des tournois et des fêtes au sein du club et devenir bénévole s'il le souhaite.

A tour de rôle, les parents doivent assurer les déplacements des équipes, suivant un planning remis par l'entraîneur. En cas d'impossibilité, ils devront s'arranger avec une autre famille en permutant leur tour et en informer l'entraîneur au minimum 2 jours avant le match.

Le lavage du jeu des maillots est également assuré par les familles chacune à leur tour (sauf pour l'Ecole de hand).

Les parents seront amenés à tenir le bar à tour de rôle lors du match de leur enfant.

En cas de problème, ne pas hésiter à contacter l'entraîneur

4- LE JOUEUR ET LA JOUEUSE

4.1 Le bénévole

Chaque bénévole devra toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants, ...), les adversaires, les arbitres, le public, ...

Il devra toujours adopter un comportement responsable au sein du club : respect des horaires, du matériel, aptitude à donner un « coup de main » pour la bonne marche du club tant au niveau arbitrage, qu'à l'encadrement des équipes de jeunes ou à leur entraînement.

4.2 Le joueur et la joueuse

Tout joueur ou joueuse doit, à tour de rôle, tenir la table de marque sauf s'il-elle est intéressé(e) pour devenir arbitre et de suivre la formation interne du club en commençant à arbitrer les matchs des plus jeunes.

Une présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun (sauf cas exceptionnel). En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir son entraîneur au plus tard 2 jours avant l'entraînement et 1 semaine avant en cas d'absence à un match. En cas d'absentéisme non justifié à l'entraînement, l'entraîneur peut décider de la non-participation du joueur ou joueuse au match suivant.

La consommation de cigarettes et de tous produits illicites est interdite dans l'enceinte du gymnase (vestiaire, salle de sport, extérieur immédiat). La

consommation d'alcool au bar est autorisée pour toute personne majeure (avec modération).

Le joueur ou joueuse s'engage à donner une image positive du club, à domicile comme à l'extérieur.

A la fin de la rencontre, le joueur doit saluer les autres joueurs et l'arbitre.

4.3 Mutation senior

Tout joueur ou joueuse, venant d'un autre club et souhaitant s'inscrire au PHB, doit s'acquitter des frais de mutation. S'il s'engage à rester 2 saisons minimum au club les frais de mutation lui seront remboursés au bout des 2 ans.

4.4 La tenue

Pour l'entraînement : tenue de sport obligatoire (des pieds à la tête !)

1 Gourde sera remise à chaque joueuse et joueur lors des inscriptions de septembre

Pour les matchs : tous les joueurs devront porter le maillot et le short fourni par le club.

Pour toutes les équipes :

A la fin du match, remettre son maillot dans le sac de l'équipe. Le lavage des maillots est assuré à tour de rôle. L'entraîneur veillera à ce que chacun assure son tour de lavage et ramène le sac de l'équipe à l'entraînement suivant

4.5 Les déplacements

Les déplacements sont assurés par la totalité des joueurs ou de leur parent à tour de rôle. Ils se font sous la responsabilité du transporteur. Les joueurs qui n'ont pas de véhicules peuvent faire un arrangement financier avec le conducteur. Un jeune, même en conduite accompagnée, ne peut pas transporter d'autres joueurs. L'entraîneur n'est pas tenu de prendre son véhicule.

4.6 Les sanctions sportives

Les sanctions financières décidées par le Comité, la Ligue ou la Fédération, faisant suite à des sanctions disciplinaires, seront à la charge du (de la) joueur (joueuse) concerné (e)

Concernant les joueurs (joueuses) mineurs (es), la sanction pourra être transformée en Travaux d'Intérêts Généraux au sein du club, sur décision du Conseil d'administration

4.7 Assurance

Tout licencié du club, joueur ou dirigeant, bénéficie du contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de Handball (FFHB). Il s'agit d'une assurance Responsabilité Civile.

5- LE ROLE DU CAPITAINE D'EQUIPE

Il doit donner l'exemple et demander aux joueurs de respecter les personnes qui les encadrent, les arbitres.
Il est désigné par l'entraîneur.

Pour toutes les catégories, il devra :

- Regrouper les maillots et shorts dans le sac en fonction des équipes
- Il doit veiller à la bonne ambiance de l'équipe
- Transmettre une attitude sportive à son équipe et savoir temporiser les écarts physiques et verbaux
- Donner l'exemple : saine combativité, dépassement de soi, fédérer les énergies, fair-play, avoir un regard positif sur la rencontre.

6- LE ROLE DE L'ENTRAINEUR

- Etre le relais des décisions prises par l'équipe dirigeante vers les joueurs et les parents. Savoir transmettre les remarques et suggestions des licenciés ou de leurs parents.
- Permettre aux joueurs et joueuses de pratiquer le Handball dans un esprit sportif en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres et les bénévoles du club
- Pour les nouveaux licenciés, faire le nécessaire pour qu'ils s'intègrent facilement.
- Il donne à chaque joueur ou joueuse le calendrier des matchs avec le tour de rôle des accompagnateurs, le listing des joueurs avec les numéros de téléphone.
- A la fin de l'entraînement, il précise l'heure du match, l'heure de rendez-vous et désignation des accompagnateurs en cas de match à l'extérieur.
- Il récupère le sac des maillots propres à l'entraînement.
- Il est le détenteur de la trousse à pharmacie et des ballons de match
- Il veille à la présence des joueurs avant le match.
- À tout moment, il doit encourager les joueurs et joueuses à prendre des initiatives en arbitrage et en encadrement. Il doit les sensibiliser à l'importance du rôle de chacun dans le club.

- Pour toute difficulté majeure rencontrée avec les parents, il doit contacter le responsable technique
- A la fin du match, le responsable du bar lui fournira des boissons qu'il servira à tous les joueurs.

Pour l'entraîneur et coach des équipes -10ans à -20ans

- Rencontrer les parents, les met en relation, les réunit au moins 1 fois en début de saison (présentation de chacun, remise des calendriers de matchs, organisation des déplacements, des lavages de maillots, ...)
- Il récupère le sac des maillots et le remet au joueur ou joueuse chargé du lavage.
- Il récupère le matériel utilisé (ballons, chasubles, autre, ...) lors des entraînements et des matchs.
- Il remplit la feuille de match électronique en début de match et doit être présent avec le capitaine d'équipe pour la signature de fin de match.
- Après 2 absences consécutives aux entraînements, sans en avoir été prévenu, il doit appeler les parents.
- Il ne doit jamais laisser une mauvaise entente courir, toujours mettre à plat les discussions afin d'éclaircir les choses.
- Il doit rester jusqu'à la sortie du dernier joueur des vestiaires.

7- ARBITRAGE

La section a des obligations d'arbitrage décidées par le Comité Départemental (C.D.) de Handball et la Ligue de Handball des Pays de La Loire :

- Avoir autant de jeunes arbitres qu'il y a d'engagements d'équipes de jeunes
- Avoir autant d'arbitres officiels que d'équipes seniors engagées.

Un arbitre officiel doit arbitrer un minimum de 7 matchs pour valider 1 équipe senior

Pour tout joueur adulte qui s'engage à arbitrer pendant toute une saison, le montant de la licence lui sera remboursée en fin de saison

7.1 L'arbitre officiel

- Doit porter obligatoirement un équipement d'arbitre (fourni par le club)
- En dehors de son activité, il ne doit pas critiquer l'arbitre officiant sur le terrain.
- Doit connaître son code d'arbitrage.
- Doit faire preuve de solidarité et de complémentarité avec son partenaire.

Le responsable d'arbitrage lui communique sa désignation transmise par le C.D.

Il se doit d'arbitrer. En cas d'empêchement ou de désistement, il doit prévenir immédiatement le responsable.

7.2 Le jeune arbitre

- Il est encadré et protégé par des arbitres confirmés lors des matchs à domicile
- Tenue de sport obligatoire
- Il respecte le matériel confié : sifflet, carton, ...
- En cas d'empêchement, il doit prévenir le responsable jeunes arbitres ou son entraîneur le plus rapidement possible.

7.3 Examen d'arbitre

Les frais d'inscription à l'examen sont pris en charge par le club
En cas d'abandon avant l'examen, il doit rembourser intégralement le club
Le candidat s'engage à arbitrer pour le club

8- TABLEAU RECAPITULATIF

	MONTANT	REMBOURSEMENT	CONDITIONS
Mutation Senior	130 Euros	Total	2 saisons au club
Entraîneur et bénévole	Selon la licence	Total	
Arbitre	Selon la licence	Total	
Mutation Jeune 12-16 ans	Selon la licence	Total	2 saisons au club

Chaque licencié, en s'inscrivant, adhère à ce Règlement Intérieur

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner des sanctions pouvant aller de l'avertissement oral à la radiation.
Pour ce faire, le licencié sera convoqué (en présence de son responsable légal si mineur) par le bureau directeur.

Chaque sanction sera notifiée par écrit au licencié concerné ou à son responsable légal pour les licenciés mineurs.
Le Conseil d'Administration du club, par l'intermédiaire du vice-président sportif sera informé des sanctions les plus graves.

Contact : Porterie Handball : 07 85 27 76 43
Mail du club : 6244021@ffhandball.net
Site du PORTERIE HANDBALL : www.phb-nantes.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter (ou à le faire respecter par mon enfant)

Nom / Prénom du licencié :

Nom du responsable légal pour les mineurs :

.....

Adresse :

Tél :Mail :

Droit à l'image

Dans le cadre de la vie de la section, les licenciés peuvent être pris en photos ou en vidéos (individuellement ou en groupe), dans un but de diffusion d'articles de presse locale, d'outils pédagogiques ou de diffusion sur le site internet du club

Si vous vous y opposez, veuillez nous l'indiquer ci-dessous clairement :

.....

DATE :

SIGNATURE

Précédée de la mention
« lu et approuvée »